

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 9 décembre 2021

Excusés : Pierre COUDERC ; Hervé SEGUIS

Compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2021

Adoption à l'unanimité

Tarifs municipaux 2022 :

✓ Ramassage scolaire

Le conseil décide à l'unanimité de conserver le forfait trimestriel fixé à 31 € (abattement de 10% pour les familles)

✓ Cimetière

Les concessions (pour 30 ou 50 ans au choix) : 45 € le m²

Une case au columbarium : 440 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 16 €

Le conseil décide à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs

✓ Cantine

Tarif enfant actuel : 2,90 €

Tarif adulte actuel : 6,00 €

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivant à partir du 1^{er} janvier 2022

Tarif enfant : 3,00 €

Tarif adulte : 6,20 €

✓ Accueil de loisirs périscolaires

Le conseil décide à l'unanimité de conserver les tarifs votés en 2021, à savoir :

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	MATINS	SOIRS
≤ 660 €	0.60 €	1.27 €
660 € < QF ≤ 1044	0.68 €	1.40 €
> 1044 €	0.70 €	1.65 €

Une réduction de 10% pour le 2^{ème} enfant et de 15% à partir du 3^{ème}.

✓ Location du foyer

Actuellement le foyer n'est pas loué aux habitants extérieurs à la commune et il est gratuit pour les associations sansacoises

Pour les particuliers habitant Sansac, il existe 3 tarifs :

Apéritif vin d'honneur : 120 €

Soirée : 240 €

Soirée + lendemain : 300 €

Le conseil décide à l'unanimité de conserver ces tarifs.

➤ **Décisions modificatives budgétaires :**

Une délibération adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à appliquer une DM afin d'équilibrer les charges de personnels.

➤ **Renouvellement convention CIT- Parc informatique :**

Lors de la mise en place de l'école numérique dans les six classes de l'école, nous avons pour cela adhéré au CIT (Cantal Ingénierie et Territoire) qui nous a assisté en tant que maîtrise d'œuvre.

En parallèle, nous avons passé une convention pour une prestation d'assistance et de conseil. Elle concerne la réalisation de prestations d'accompagnement à la gestion de la maintenance du parc d'équipements informatiques scolaires dédié à l'école de Sansac.

Le conseil décide du renouvellement de cette convention à l'unanimité pour un montant de 600 € annuel.

➤ **Rapport annuel de la CABA :**

Lecture et explications données aux membres du conseil municipal sur les rapports 2021 du prix et de la qualité de l'eau ainsi que de la collecte et l'élimination des déchets.

➤ **Avenant CTG :**

Pour rappel, la convention CTG est conclue à partir du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a signé un avenant à cette convention dans lequel est intégré le diagnostic du territoire.